# **PARUTION: JANVIER 2018**

# BONNE ANNÉE 2018



# BULLETIN DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30 Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : <u>dg@stadriendirlande.ca</u> Site internet : <u>www.stadriendirlande.ca</u>

## RÉSUMÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017

Taux de taxes foncières et de services
Taxe foncière 1,00\$ du 100\$
Eau 512,00\$
Eau édifice 6,00\$
Vidanges-résidents 169,41\$
Vidanges-chalets 84,71\$
Récupération-résidents 73,79\$
Récupération-chalets 36,90\$

Taux d'intérêt sur taxes passées dues 14% Adoption du budget 2018 au montant des revenus et dépenses équilibrés de 639, 271\$ Adoption du règlement #375 concernant le taux de la taxe générale et de services Résumé du budget 2018

Revenus	Budget 2018
Taxes	489 448
Autres revenus	20 579
Subventions	129 244
Total des revenus	639 271
Dépenses	
Administration générale	207 895
Sécurité publique	54 850
Transport routier	279 748
Hygiène du milieu	69 368
Urbanisme	22 410
Frais de financement	5 000
Total des dépenses	639 271

# RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JANVIER 2018

## ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de décembre 2018 totalisant 74 616,27\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 48 à 52 totalisant 5 545,43\$.

#### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

5 février, 5 mars, 3 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 4 septembre, 1 octobre, 5 novembre, 3 décembre.

#### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRÉSIDENT ET DES AUTRES MEMBRES DU CCU

Les membres de ce conseil renouvellent le mandat de monsieur Claude Blais comme président du Comité consultatif d'urbanisme. Le président dirige les délibérations du Comité. Son mandat est d'une durée d'un an. Pour les autres membres du CCU, le conseil nomme Dannie Mercier, conseillère, Claude Turcotte comme citoyen.

## MANDAT POUR LE BUREAU LESSARD, VÉZINA, AVOCATS

Suite à la nomination de Me Odette Gagné comme juge au Tribunal administratif du Québec (TAQ), le conseil mandatent Me Anne-Marie Lessard, avocate du bureau Lessard, Vézina, avocats pour les services avec la municipalité.

## INVENTAIRE DES BIENS DE LA MUNICIPALITÉ

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30 Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : <u>dg@stadriendirlande.ca</u> Site internet : www.stadriendirlande.ca Le conseil prennent connaissance de l'inventaire des biens de la Municipalité incluant l'inventaire de la station pompage et celle de la bibliothèque et l'acceptent tel que soumis par la secrétaire-trésorière, directrice générale.

# AVIS DE MOTION «PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS »

Une élection générale ayant eu lieu le 5 novembre 2017, toute municipalité locale (ou MRC dont le préfet est élu au suffrage universel) doit, avant le 1<sup>er</sup> mars 2018, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification (art. 13 Loi sur l'éthique).

## DÉCLARATION COMMUNE-FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

**Considérant que** les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8% de l'économie québécoise;

**Considérant que** les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

**Considérant que** le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

#### Il est proposé

D'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017;

**De demander** à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

**De transmettre** cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

#### MILIEUX HUMIDES-FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

**Considérant que** la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

**Considérant** la sanction le 16 juin 2017 de la Loi no 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

Considérant que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

**Considérant que** la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

Considérant que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

**Considérant** l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

**Considérant qu'**aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

**Considérant que** les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi no 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

Considérant que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

#### Il est proposé

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30 Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : <u>dg@stadriendirlande.ca</u> Site internet : www.stadriendirlande.ca **De demander** au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

**De demander** au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides:

**De demander** au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

**De demander** au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi no 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

**De demander** à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**FEPTEU-FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES PROJET** Le conseil renouvelle la résolution de nouveau pour s'inscrire au nouveau programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées FEPTEU et mandatent la directrice générale à entreprendre les démarches à cette fin via le portail PGAMR afin de demander une aide financière dans le projet d'assainissement des eaux usées.

# COMMUNIQUÉ DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC MOTONEIGISTES, REDOUBLEZ DE PRUDENCE

**Québec, le 18 décembre 2017** – Avec les nombreuses bordées de neige qui sont tombées sur la province et le Temps des fêtes qui approche à grands pas, la Sûreté du Québec tient à rappeler aux motoneigistes quelques conseils de sécurité.

Chaque année, les adeptes de motoneige peuvent se retrouver dans des situations périlleuses ou être blessés gravement en pratiquant cette activité. C'est pourquoi il est important de suivre les conseils de sécurité suivants :

- circuler sur les sentiers balisés et éviter les plans d'eau, l'état de la glace à certains endroits peut représenter un risque important pour les personnes qui s'aventurent hors des sentiers;
- éviter de partir seul en randonnée et toujours avertir un proche de l'itinéraire prévu;
- circuler prudemment particulièrement à la croisée d'un chemin public ;
- gardez la droite en tout temps;
- respecter la signalisation;
- ajuster la vitesse de votre randonnée en fonction des conditions des sentiers.

#### Rappel de la réglementation :

- La circulation en motoneige est interdite sur les chemins publics sauf en cas d'exception, notamment aux endroits prévus par une signalisation;
- La limite de vitesse maximale est de 70 km/h;
- Les motoneigistes sont soumis aux mêmes lois que les automobilistes en ce qui concerne la capacité de conduite affaiblie par la drogue, l'alcool ou une combinaison des deux.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30 Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : <u>dg@stadriendirlande.ca</u> Site internet : <u>www.stadriendirlande.ca</u> Nous espérons que ces quelques conseils vous permettront de profiter de cette belle activité et de sillonner les sentiers en toute sécurité. Nous vous souhaitons un excellent temps des fêtes.

GLISSE GRATUITE POUR LES CITOYENS DE LA MRC DES APPALACHES AU MONT ADSTOCK, SAMEDI LE 27 JANVIER 2018. SURVEILLER LA PARUTION DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES DANS LE COURRIER FRONTENAC SOUS PEU.

Ne pas oublier votre demande de permis lors de rénovation ou de construction, permis fosses septiques, puits, abattage d'arbres etc.

Responsable du service des travaux publics (voirie), des permis, problèmes de déneigement et autres du genre.

Daniel Pouliot, inspecteur 418-333-3120

Prochaine séance ordinaire, le 5 février 2018 à 20 h

Marie-Jeanne Laflamme



Date de décès : 7 janvier 2018 À l'Hôpital de la région de Thetford, le 7 janvier 2018, est décédée à l'âge de 103 ans et 8 mois Mme Marie-Jeanne Laflamme épouse de feu Ernest Turcotte, domiciliée à Thetford Mines et originaire de St-Adrien-d'Irlande. Elle était la mère de Cécile (feu Jean-Guy Beaudoin), Juliette (Roland Bédard), Rachel (Wilfrid Labranche), Jean-Louis (Lucie Thibault), Réjean (Rita Lamontagne), feu Claire-Hélène (Elphège Bédard), Ronald (Denise Thibault), feu Yvon (Solange Thibault), Louise (Bertrand Lemay), Huguette (Robert Dubois), Bertrand (Carmelle Daigle) et Jean-Nil (Hélène Daigle) et la grand-mère de plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. De la famille Laflamme elle était la soeur de feu Délina (feu Josaphat Mercier), feu Louis (feu Rose Alba Dostie), feu Yvonne (feu Joseph Marchand), feu Adrien (feu Auranna Turcotte), feu Albert (feu Marie Turcotte), feu Rose-Anna (feu Roméo Turcotte), feu Lucia (feu Alphéda Bilodeau), feu Delphis (feu Aline Carrier), feu Irène (feu Léo Mercier), feu Diane (feu Rosaire Bilodeau) et Aurore (Albert Poiré). De la famille Turcotte, elle était la belle-soeur de feu Joseph (feu Françoise Sylvain), feu Marie (feu Albert Laflamme), feu Aurore (feu Roméo Boucher), feu Hilaire (feu Thérèse Bouchard), feu Alcide (feu Aldéa Côté), feu Délia (feu Georges Perreault), feu Irène (feu Armand Mercier), feu Simone (feu Clément Laflamme), feu Amédée (feu Simone Laflamme), feu Albert (feu Anne-Marie Dubuc) et feu Thérèse (feu Paul Bouchard). Elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux, nièces et autres parents et amis. La famille recevra les condoléances le vendredi 12 janvier de 19h à 22h et le samedi à compter de 9h à la Maison Gamache & Nadeau, 580, rue Lamennais, Thetford Mines (secteur Black Lake). Les funérailles seront célébrées le samedi 13 janvier à 11h en l'église St-Adrien-d'Irlande. La famille désire remercie tout le personnel du CLSC pour l'aide et les bons soins prodigués à Mme Laflamme. Votre sympathie à la famille peut se traduire par un don au CLSC de la Région de Thetford Mines.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30 Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : <u>dg@stadriendirlande.ca</u> Site internet : www.stadriendirlande.ca

Page 6	Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30 Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : <u>dg@stadriendirlande.ca</u> Site internet : <u>www.stadriendirlande.ca</u>			